



À Harfleur, le 17/11/2022.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des **vacances retraités 2023**, la commission a le plaisir de vous proposer les 3 séjours suivants :

CIRCUIT AU CŒUR DE MALTE DU 18 AU 25 MAI 2023
GRECE MACEDOINE DU 21 AU 28 MAI 2023
ITALIE SARDAIGNE DU 30 MAI AU 6 JUIN 2023

Pour plus de détails, les fiches descriptives sont disponibles au CSE et sur le site internet : <http://csesafranacelles76.org> Rubrique : retraités

Envoi ou dépôt des inscriptions jusqu'au 31 janvier inclus

Les critères habituels seront appliqués pour retenir les candidatures. **N'oubliez pas de vous munir d'une carte vitale européenne.**

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Commission des Retraités

Votre participation financière à ces séjours tient compte de vos revenus et de la composition de votre foyer (voir barème et exemple ci-dessous)

Quotients	% d'aide du CSE
Jusqu'à 636 points	56 %
637 à 784 points	52 %
785 à 933 points	48 %
934 à 1074 points	44 %
1075 à 1227 points	40 %
1228 à 1376 points	36 %
1377 à 1806 points	32 %
1807 points et plus	28 %

L'abattement de 25% sur le revenu mensuel est maintenu pour les personnes bénéficiant d'une pension de réversion.

Calcul du quotient :

Revenus annuels avant déductions divisés par 12 mois.

Divisez ce résultat par le nombre de personnes au foyer.

Ce résultat donne le total de points.



Bulletin d'inscription « Commission Retraités » séjours vacances 2023

PARTICIPANT 1 NOM Prénom :

PARTICIPANT 2 NOM Prénom :

DESTINATIONS CHOISIES (mettre une croix dans la ou les cases correspondantes)

- MALTE CIRCUIT Chambre double
- MALTE CIRCUIT Chambre single
- GRECE MACEDOINE Chambre double
- GRECE MACEDOINE Chambre single
- SARDAIGNE Chambre double
- SARDAIGNE Chambre single

ACOMPTE : 50€ X.....personne(s) =€ CHÈQUE N°..... PAS DE CB
(Si vous n'êtes pas retenu, le chèque d'acompte sera détruit)

RECTO / VERSO DE VOTRE **FEUILLE D'IMPOTS 2022** SUR LES REVENUS 2021